

La situation sur le marché du travail valaisan

Rapport annuel 2014

Marché du travail
Service de placement public
Mesures du marché du travail
Main-d'œuvre étrangère



Personne de contact

Peter Kalbermatten, Chef de service,
Tél. 027 606 73 05, peter.kalbermatten@admin.vs.ch

Impressum

Publication

Service de l'industrie, du commerce et du travail du canton du Valais (SICT)
Av. du Midi 7, 1950 Sion, sict-diha@admin.vs.ch, www.vs.ch/sict

Internet

La publication est disponible sur le site www.vs.ch/sict, à la rubrique:
Marché du travail / Chômage > Statistiques et publications > Rapport annuel

Copyright

Reproduction autorisée en mentionnant la source

Table des matières

Les objectifs du SICT	3
L'organisation 2014 du SICT	3
En 2014 en Valais...	4
1. Evolution du marché du travail valaisan	5
2. Emploi et marché du travail	7
Efficacité du dispositif valaisan de lutte contre le chômage	7
Les offices régionaux de placement (ORP)	7
Les mesures de réinsertion sur le marché du travail (MMT)	8
La collaboration interinstitutionnelle (CII)	9
L'observation du marché du travail	10
Le service juridique	10
3. Publications	11
4. Activité politique	11
5. Dépenses et financements	12
6. Adresses utiles : les principaux acteurs du chômage en Valais	13
7. Définitions et abréviations	14

Pour ne pas alourdir le texte, la forme masculine, quand elle est employée pour des personnes ou des fonctions, désigne aussi bien des hommes que des femmes.

Les objectifs du SICT

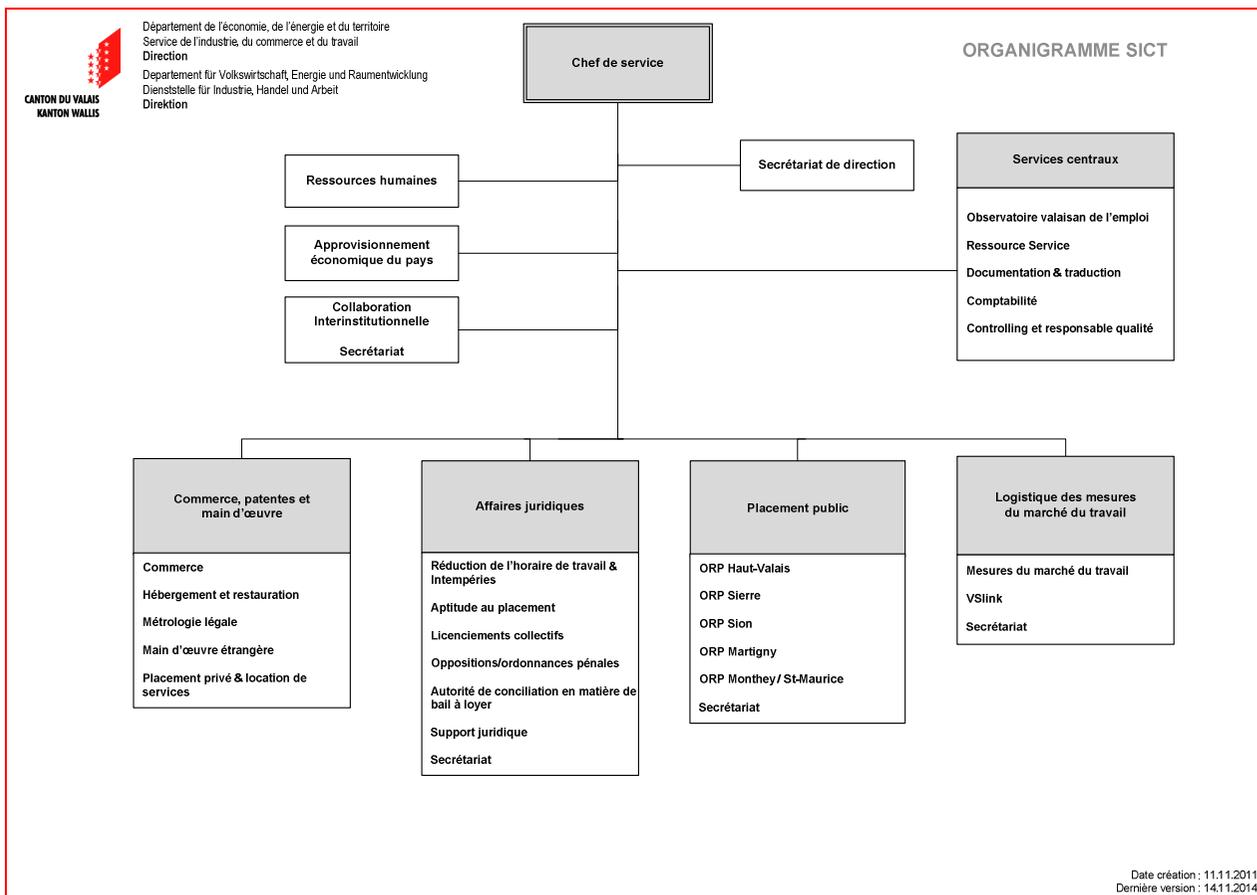
Objectifs politiques « Emploi et marché du travail »

Conduire une politique de l'emploi tendant vers l'**équilibre du marché du travail** et assurer la mise en place des conditions nécessaires à la **réalisation des activités économiques**.

Sous-objectifs politiques 2014 « Emploi et marché du travail »

- 1 Prévenir le chômage imminent et lutter contre le chômage existant.
- 2 Adapter les mesures du marché de travail et les structures des ORP aux variations budgétaires de la Confédération.
- 3 Concilier les attentes de l'économie en main-d'œuvre compétente et la lutte contre le chômage dans le cadre de l'octroi des autorisations de travail.
- 4 Soutenir la commission tripartite dans son observation du marché du travail en vue de prévenir, constater et prendre des mesures concrètes contre les situations de sous-enchère salariale.
- 5 Coordonner sur le plan cantonal les activités des organes d'exécution chargés de la réinsertion professionnelle et sociale concernant des personnes définies comme public-cible de la CII (jeunes et adultes confrontés à des problématiques multiples et complexes).

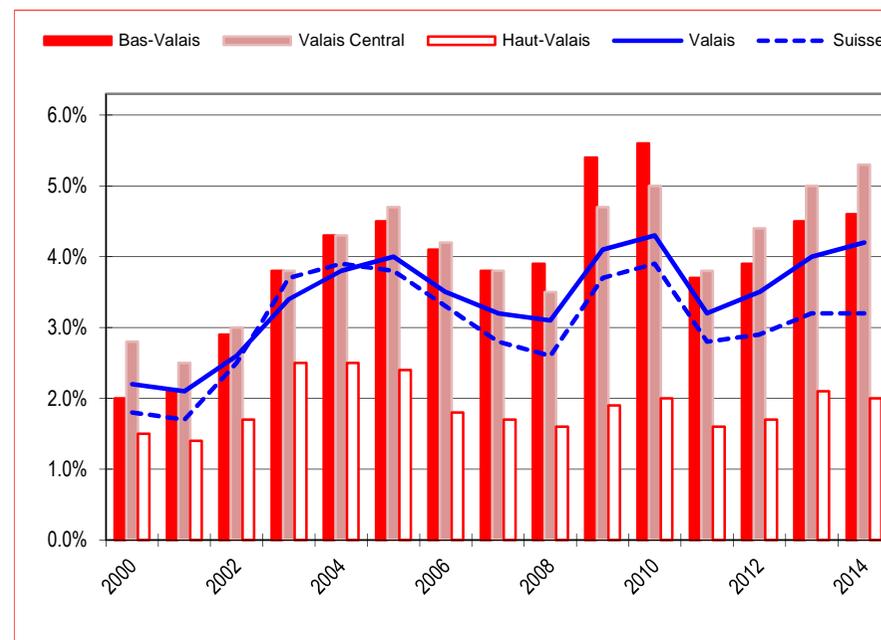
L'organisation 2014 du SICT



En 2014 en Valais ...

		Diff	Diff en %
0.9%	progression du PIB	+0.2 pt	
4.2%	taux de chômage	+0.2 pt	
6773	personnes étaient inscrites au chômage chaque mois en moyenne	+220	+3.4%
79'120	entretiens de conseil ont été menés par les conseillers ORP	-538	-0.7%
11'816	personnes ont participé à une mesure fédérale de réinsertion	+1521	+14.7%
21'623	nouvelles inscriptions au chômage ont été enregistrées	+455	+2.1%
174	situations ont été annoncées au bureau CII	+46	+35.9%
260	oppositions ont été déposées auprès du SICT	+3	+1.2%
289	personnes ont visité chaque jour le site www.vs.ch/sict	+42	+17%

313'495'280	Fr. ont été dépensés pour le chômage en Valais, dont :	4'053'900	+1.3%
80%	pour les indemnités		
11%	pour les mesures de réinsertion		
9%	pour les frais d'exploitation		
96%	financés par la Confédération		
4%	financés par le Canton		



Evolution du taux de chômage depuis 2000

Chômage 2014			
	Taux	Chômeurs	
Valais	4.2%	6773	↗
Haut-Valais	2.0%	831	↘
Valais central	5.3%	3237	↗
Bas-Valais	4.6%	2705	↗
Suisse	3.2%	136'764	↗

1. Evolution du marché du travail valaisan

Evolution de la conjoncture et perspectives

	2014	Prévision 2015
Evolution du PIB Valais	+0.9%	1.0%
Evolution du PIB Suisse	2.0%	0.8%

Valais. Selon la Banque Cantonale du Valais, le PIB valaisan a augmenté de 0.9% en 2014. La croissance valaisanne est donc inférieure à la moyenne suisse. En effet, durant le premier semestre 2014, le Valais a vu ses exportations reculer de près de 4%, principalement dans le secteur de l'industrie des biens d'équipement. Le secteur de la chimie-pharmaceutique ainsi que les branches du commerce ont par ailleurs enregistré une croissance nettement supérieure à la moyenne du canton.

L'économie valaisanne traverse une période d'incertitude, car l'économie suisse connaîtra une période de ralentissement, selon les prévisions du SECO. Malgré ce risque, le canton du Valais a légèrement progressé car les branches saisonnières, notamment la construction, continuent de soutenir l'économie valaisanne.

Suisse. Selon le groupe d'experts de la Confédération, le PIB de la Suisse a augmenté de 2% en 2014. Cette croissance positive est principalement due au commerce de biens et services à l'étranger - bien que celui-ci ait quelque peu reculé au 4^e trimestre 2014 - ainsi qu'à la consommation privée, qui a augmenté de 0.5 point. Selon les prévisions du groupe d'experts, l'appréciation du franc suisse par rapport à l'euro sera perceptible dans la conjoncture suisse en 2015. Le PIB devrait ralentir significativement en 2015 et 2016. Cependant, les experts estiment que la conjoncture restera positive durant les deux prochaines années.

Ces perspectives économiques sont néanmoins dépendantes de la situation économique mondiale. Bien que la conjoncture des pays de la zone euro ainsi que des Etats-Unis semble s'améliorer, des risques économiques subsistent. En effet, certaines incertitudes politiques persistantes pourraient affecter l'économie suisse.

Evolution du chômage et perspectives

	2014	2013	Diff.
Taux de chômage Suisse	3.2%	3.2%	=
Taux de chômage Valais	4.2%	4.0%	+0.2 pt
Taux de chômage Haut-Valais	2.0%	2.1%	-0.1 pt
Taux de chômage Valais Central	5.3%	5.0%	+0.3 pt
Taux de chômage Bas-Valais	4.6%	4.5%	+0.1 pt
Nombre de chômeurs Suisse	136'764	136'524	+0.2%
Nombre de chômeurs Valais	6773	6553	+3.4%
Nombre de chômeurs Haut-Valais	831	866	-4%
Nombre de chômeurs Valais Central	3237	3065	+5.6%
Nombre de chômeurs Bas-Valais	2705	2622	+3.2%
Nombre de chômeurs dans la construction	1305	1277	+2.2%
Nombre de chômeurs hôtellerie-restauration	1025	1024	+0.1%
Nombre de chômeurs dans l'agriculture	472	434	+8.8%
		Prévision 2015	Diff
Prévision taux de chômage Suisse		3.3%	+0.1 pt
Prévision taux de chômage Valais		4.3%	+ 0.1 pt

Le taux de chômage a augmenté à 4.2% en Valais (+0.2 pt) en 2014. Le nombre moyen de chômeurs par mois est passé de 6'553 à 6'773 (+220 ou +3.4%). Le chômage s'est maintenu à un niveau supérieur ou égal à celui de 2013 durant toute l'année. Le taux de chômage le plus élevé (5.8%), avec 9'377 chômeurs, a été enregistré en décembre, tandis que les mois de juin et juillet ont comptabilisé le taux le plus faible (3.3%). La différence entre ces deux taux est due avant tout aux fluctuations saisonnières, ressenties principalement dans les secteurs de la construction, du tourisme et de l'agriculture.

Le ralentissement de la conjoncture suisse prévu pour 2015 et 2016 pourrait avoir une influence négative sur le marché du travail. Le taux de chômage devrait ainsi augmenter ces deux prochaines années et se stabiliser à 4.3% pour le canton du Valais.

Evolution de l'emploi

Le **nombre d'emplois a progressé de 1% à 4.231 millions** au 4^{ème} trimestre 2014 en **Suisse** par rapport au même trimestre de l'année dernière. La région lémanique, à laquelle appartient le Valais, a enregistré une hausse de l'emploi de 1.1% pour cette période.

Sur le plan suisse, l'**emploi a légèrement augmenté dans le secteur secondaire** (+0.2%) et a progressé **plus fortement dans le tertiaire** (+1.3%). L'évolution est contrastée dans le secondaire, puisque l'emploi a reculé dans l'industrie (-0.1%), alors qu'il a légèrement augmenté dans la construction (+0.3%). Dans le secteur tertiaire, la santé (santé humaine et action sociale / activités pour la santé humaine) a enregistré une progression de 3.6% et la restauration de 1.9% alors que l'hébergement a connu un recul de 0.9%.

Evolution du travail intérimaire

Le SICT est chargé de l'octroi des autorisations de pratiquer le placement de personnel et la location de services. Il exerce également la surveillance des entreprises de placement de personnel et / ou de location de services.

	2014	2013	Diff
Nombre d'heures louées (en milliers)	5'974'630	5'857'969	+2%
Nombre de personnes engagées	10'901	10'442	+4.4%

Le **recours au travail intérimaire a continué à progresser en 2014**. Ce résultat confirme la bonne santé de l'économie valaisanne durant l'année écoulée. Il indique également que le secteur de la location de services est de plus en plus sollicité par les entreprises, notamment pour des raisons de flexibilité.

Evolution de la main-d'œuvre étrangère

Le SICT délivre les autorisations de travail à la main-d'œuvre étrangère. Il pratique une politique d'attribution des permis visant à répondre au mieux aux besoins du marché du travail valaisan.

Activité auprès d'un employeur suisse	2014	2013	Diff
Ressortissants UE 25/AELE : annonces (activités < 3 mois)	6'485	6'356	+129
Ressortissants bulgares et roumains : courte durée (<12 mois, permis L)	265	253	+12
Ressortissants bulgares et roumains : séjour (5 ans, permis B)	12	9	+3
Ressortissants de pays tiers : autorisations > 4 mois	91	89	+2

Ressortissants de pays tiers : autorisations courte durée contingentées	63	53	+10
Ressortissants de pays tiers : autorisations à l'année	17	30	-13
Domaine de l'asile : autorisations	458	497	-39

Recrutement dans l'UE (UE 25 / AELE) ¹

Conformément à l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) conclu entre la Suisse et l'Union européenne (UE), les ressortissants de l'**UE 25 bénéficient d'une liberté totale de circulation**. Une réglementation similaire est valable pour les ressortissants des pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE). Pour une durée d'activité inférieure à trois mois, seule une annonce auprès de l'autorité compétente est nécessaire. La votation du 9 février 2014 sur l'immigration de masse a généré une grande incertitude sur les procédures d'engagement du personnel européen. Dans l'attente des nouvelles dispositions légales, les conditions de recrutement de l'ALCP demeurent valables.

Recrutement dans les nouveaux États de l'UE (Bulgarie et Roumanie)

Seules la Bulgarie et la Roumanie restent soumises à la priorité de la main-d'œuvre indigène, qui limite les attributions et l'augmentation des recrutements. Quant à la Croatie, membre de l'UE depuis 2013, aucun accord de libre circulation n'a été signé avec elle. Un contingent fédéral particulier lui a été attribué.

Recrutement dans les pays tiers

En ce qui concerne les états non membres de l'UE ou de l'AELE, seule la main-d'œuvre hautement qualifiée, non disponible sur le marché du travail suisse et européen, est admise dans une mesure restreinte. Le Conseil fédéral fixe les contingents annuels pour cette catégorie de travailleurs. Vu le nombre restreint d'autorisations à disposition, une **politique d'attribution adaptée aux besoins de l'économie valaisanne** continue à être appliquée.

Recrutement dans le domaine de l'asile

Les **requérants d'asile peuvent obtenir une autorisation de travail au terme d'un délai d'attente**, si la situation économique le permet. Par contre, les personnes admises à titre provisoire bénéficient du même traitement que les étrangers titulaires d'une autorisation de séjour, c'est-à-dire un accès facilité au marché du travail sous réserve du respect des conditions salariales. Les activités domestiques, l'agriculture et l'hôtellerie-restauration de montagne restent les principaux pourvoyeurs d'emplois dans ce domaine.

¹ Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Principauté du Liechtenstein, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tchéquie

2. Emploi et marché du travail

Efficacité du dispositif valaisan de lutte contre le chômage

L'objectif du dispositif valaisan de lutte contre le chômage est la prise en charge rapide des personnes en recherche d'emploi en vue d'un retour durable sur le premier marché du travail. Une importance particulière est accordée aux contacts avec les entreprises.

	Indicateur 1 Nbre moyen de jours indemnisés		Indicateur 2 Entrées au chômage de longue durée (%)		Indicateur 3 Arrivées en fin de droits (%)		Indicateur 4 Réinscriptions (%)	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Valais	121.8	117.9	11.9	11.7	14.2	14.7	6.0	6.3
Suisse	154.6	150.0	20.4	20.4	19.0	20.7	4.4	4.6

Les indicateurs de résultat 2013-2014

Le **dispositif valaisan de lutte contre le chômage est très performant** selon les quatre indicateurs de résultats mesurés par le SECO :

1. la durée moyenne du chômage ;
2. le pourcentage d'entrées au chômage de longue durée ;
3. le pourcentage d'arrivées en fin de droits.
4. le pourcentage de réinscriptions au chômage.

Les résultats du Valais sont largement supérieurs à la moyenne suisse pour les indicateurs 1 à 3. Ils sont, par contre, moins bons pour l'indicateur 4, principalement en raison du nombre élevé de réinscriptions liées aux variations saisonnières d'activité dans certaines branches.

Les offices régionaux de placement (ORP)

Les **offices régionaux de placement (ORP)** sont des centres de prestations spécialisés, qui soutiennent aussi bien les demandeurs d'emploi dans leurs recherches d'emploi que les employeurs dans leurs recherches de candidats. Le Valais compte cinq offices régionaux de placement : Monthey-St Maurice, Martigny, Sion, Sierre et Haut-Valais.

	2014	2013	Diff
Moyenne de dossiers par conseiller en personnel (VS)	127.2	128.4	-0.9%
Moyenne de dossiers par conseiller en personnel (CH)	106.9	108.4	-1.4%
Evolution des inscriptions au chômage	21'623	21'168	+2.15%
Entretiens de conseil et de suivi	79'120	79'658	-0.7%
Journées d'information	6'400	6'288	+1.8%
Acquisition de places vacantes	3889	3'985	-2.4%
Placements et assignations à des GI	1887	1'389	+35.9%

Activités spécifiques en 2014

Activités au service des demandeurs d'emploi. La **moyenne annuelle de dossiers** par conseiller, légèrement en baisse, reste beaucoup **plus élevée que la moyenne suisse**.

Le **nombre d'inscriptions au chômage** est resté plutôt stable par rapport à l'année 2013. Les variations restent cependant importantes entre juin, où le nombre d'inscriptions est le plus faible (966) et décembre où il est le plus élevé (4'058) en raison de la saisonnalité de l'activité dans les branches de la construction, de l'agriculture et du tourisme.

Le **nombre d'entretiens de conseil et de suivi** est également resté quasiment égal à celui de 2013 (79'120 entretiens en 2014).

Le **nombre de participants aux journées d'information** destinées aux nouveaux demandeurs d'emploi a légèrement augmenté pour atteindre les 6'400 en 2014.

Les conseillers ORP poursuivent une **stratégie de réinsertion différenciée selon le profil de compétences** du demandeur d'emploi, ce qui implique, selon les situations, un renforcement de l'intensité du suivi, une activation précoce, le lancement d'une démarche de collaboration interinstitutionnelle ou encore la fixation plus fréquente d'objectifs contraignants.

Les conseillers ORP ont été aussi formés au **nouveau dispositif cantonal d'insertion** de la Loi cantonale sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs (LEMC), qui leur donne des outils supplémentaires dans la prise en charge des chômeurs en fin de droit et des demandeurs d'emploi sans droit.

Activités au service des entreprises. L'année 2014 a vu le renforcement des différents axes de travail développés au sein du groupe « Contact entreprises », qui a comme objectif premier de **favoriser et de promouvoir la réinsertion professionnelle et le placement en entreprise des personnes en recherche d'emploi**.

Dans le cadre du traitement des places vacantes, les nombreux contacts avec les entreprises ont été poursuivis, permettant le placement de demandeurs d'emploi, mais également l'accroissement de la connaissance des prestations des ORP.

Les processus de travail des spécialistes du contact entreprises ont été aussi peaufinés dans un souci d'efficacité et de simplicité pour les entreprises.

Un **rapprochement avec VSlink** a été initié, afin de pouvoir proposer aux entreprises intéressées une palette de profils professionnels encore plus large.

Les mesures de réinsertion sur le marché du travail (MMT)

L'Assurance-chômage peut financer des mesures fédérales du marché du travail (MMT) afin d'aider à la réinsertion des personnes en recherche d'emploi.

Le Canton du Valais finance également des mesures cantonales de réinsertion professionnelle destinées à des personnes qui n'ont pas ou plus droit aux mesures fédérales.

Mesures fédérales

	2014	2013	Diff.
Mesures fédérales (financées par l'AC)	Jours	Jours	
Cours	94'174	87'127	+8.1%
Entreprises de pratique commerciale	10'785	12'001	-10.1%
Stages de formation	16'322	14'156	+15.3%
Programmes d'emploi temporaire	139'836	133'798	+4.5%
Semestres de motivation	52'862	45'568	+16.0%
Stages professionnels	5'347	6'121	-12.6%
Allocations d'initiation au travail	30'336	23'699	+28%
Allocations de formation	2'683	4'198	-36.1%
Contributions aux frais de déplacement et de séjour	6'624	6'061	+9.3%
Soutien d'une activité indépendante	3'835	3'660	+4.8%
Total	362'804	336'389	+7.9%

Vue d'ensemble - utilisation des mesures. En dépit d'un marché du travail globalement plutôt difficile, la tendance à l'allongement de la durée du chômage, qui y est liée, a pu être en partie maîtrisée grâce aux mesures du marché du travail. On remarque également que l'utilisation des MMT a augmenté plus fortement que les inscriptions au chômage.

On peut toutefois noter que la tendance à l'allongement de la durée du chômage a également une influence sur la durée d'utilisation des mesures. Le nombre de demandeurs d'emploi activés n'a pas donc forcément augmenté, mais c'est plutôt la **durée de participation aux mesures qui s'est allongée**. Une **offre de MMT adaptée à la situation économique, en lien avec une stratégie de réinsertion adaptée**, prend toujours plus d'importance, car elle permet d'éviter que des demandeurs d'emploi se retrouvent en fin de droits.

Activités spécifiques en 2014

Renforcer les collaborations interinstitutionnelles pour 2 publics cibles. Jeunes en transition. L'Observatoire valaisan de l'emploi (OVE) du SICT a reçu le mandat de développer un **système de monitoring permettant d'évaluer les parcours des jeunes entre la fin de leur scolarité obligatoire et leur entrée sur le marché du travail**. L'objectif de ce projet est d'établir un outil de monitoring afin d'éviter que ce public ne se retrouve sans solution durant leur formation (hors de toute structure de formation ou de soutien tels que AI ou SEMO). La direction du projet est assurée par le SICT via l'OVE et le Service de la formation professionnelle (SFOP).

Art. 59d LACI en lien avec l'immigration. Concernant les jeunes demandeurs d'emploi, on constate un **problème important lié au manque de qualifications de base auprès des jeunes étrangers**, arrivés récemment de certains pays européens. En raison d'une formation scolaire lacunaire (connaissances linguistiques, mathématique et grammaire), leurs compétences ne sont pas suffisantes pour leur permettre de trouver une place d'apprentissage.

Une **collaboration a été mise en place avec le Centre d'information et d'orientation (CIO) du SFOP**, afin que ces qualifications de base soient déterminées lors d'une première évaluation, avant le début de la mesure du semestre de motivation (SEMO). Sur la base de ces résultats, le CIO donne un préavis pour la participation à la mesure SEMO. Les résultats de l'évaluation sont à la disposition des coaches de la mesure SEMO.

Optimisation des structures du SEMO. La **problématique des lacunes dans les qualifications de base des jeunes devient toujours plus importante**. On peut se demander dans quelle mesure l'Assurance-chômage (AC) peut continuer à financer entièrement cette mesure pour ce public-cible. Les coûts de l'AC (art. 59d LACI) continuent à augmenter en dépit du contrôle rigoureux des coûts. Si l'on veut continuer à couvrir les besoins, il faudra absolument repenser l'offre existante et l'utilisation des synergies au sein du catalogue de mesures de la LMMT/SICT.

Programmes d'emploi temporaires (PET) qualifiants. Les PET ont renforcé leur rôle au sein de l'offre de mesures du marché du travail (MMT). Il est pratiquement toujours possible d'activer les demandeurs d'emploi rapidement et de manière efficace. **Une**

qualification adaptée aux besoins du marché du travail est toujours prioritaire. De plus, les organisateurs de PET jouent un rôle toujours plus important dans l'évaluation et l'amélioration de l'employabilité des participants. Les engagements dans le premier marché du travail permettent aux participants de ne pas perdre le contact avec la vie active. De très bons résultats sont obtenus lorsque ces mesures sont correctement utilisées et qu'elles sont liées à des mesures de suivi en entreprise.

Mesures de formation. L'évaluation des compétences-clés est un élément central des mesures de formation, qui consistent avant tout à établir des bilans de situation des demandeurs d'emploi. Les organisateurs des mesures de développement proposent un tel dispositif dans le domaine du programme de base et ce, dans les deux parties du canton.

Mesures cantonales

Mesures cantonales (financées par le Fonds cantonal pour l'emploi)	Décisions 2014	Décisions 2013	
Programmes de qualification / Contrats d'insertion professionnelle	529	520	+1.7%
Allocations cantonales d'initiation au travail	27	28	-3.6%
Contributions cant. aux frais de déplacement et de séjour	10	13	-23.1%
Cours pour personnes en fin de droit	5	30	-83.3%
Total	571	591	-3.4%

Après la mise en œuvre de la dernière révision de la loi fédérale sur l'assurance-chômage, le Canton du Valais s'est efforcé de combler les « lacunes d'assurance » pour les demandeurs d'emploi sans droit aux prestations de l'assurance-chômage, en révisant sa législation cantonale.

La mesure cantonale « programme de qualification (PQF) » est la plus utilisée. Pour des raisons financières, cette mesure ne peut toutefois pas être offerte de manière illimitée. Pour diminuer le recours à l'aide sociale, les collaborateurs des ORP disposent de toute une palette de mesures cantonales permettant de favoriser une réinsertion durable des demandeurs d'emploi en entreprise. Ces mesures sont malheureusement fortement tributaires de la situation actuelle sur le marché du travail.

VSlink

Durant l'année 2014, un effort particulier a été fourni dans le but **d'accroître le nombre d'entreprises inscrites sur VSlink** et ainsi augmenter la transparence sur le marché du travail valaisan. Cette prospection soutenue a permis de comptabiliser 114 nouvelles inscriptions d'entreprises contre seulement 25 l'année dernière. De plus, afin d'augmenter sa notoriété, VSlink a organisé un event à l'occasion de la Foire du Valais sous la forme de

conférences sur le thème de l'innovation et des qualifications dans le marché du travail valaisan.

Aussi, une **augmentation de 28% de la fréquentation du site internet** a été enregistrée. A la fin de l'année 2014, on comptabilise plus de 227'000 pages consultées contre 158'000 en 2013. En poursuivant l'expansion de son réseau, VSlink consolide ainsi sa position en tant que mesure de lutte contre le chômage des personnes hautement qualifiées.

La collaboration interinstitutionnelle (CII)

La CII Valais vise la collaboration entre les institutions qui œuvrent à la réinsertion professionnelle et sociale des bénéficiaires. Elle met en commun des méthodes de travail et des mesures.

Sur le terrain, la CII se traduit par des **valeurs partagées** et une **expertise au service d'une stratégie d'insertion**. La CII caractérise donc aussi bien la collaboration dite structurelle qu'individuelle.

Activités spécifiques en 2014

Au niveau « structurel », la CII effectue des démarches en vue de définir un **cadre approprié à certaines coopérations bilatérales**. C'est dans ce sens que la directive de collaboration entre les ORP et les CMS a été élaborée pour améliorer les transitions d'un dispositif vers un autre.

Les organes de gestion de la CII ont débuté en 2014 des travaux afin de **pérenniser et d'intégrer la CII dans le quotidien de tous les professionnels concernés**. Le comité de pilotage (COPIL) a validé un plan d'action pour les trois prochaines années sur les thèmes « culture », « indicateurs », « processus » et « formation ». Le concept de formation est le résultat de l'enquête effectuée en cours d'année.

Les partenaires CII ont aussi actualisé le catalogue des mesures de réinsertion professionnelle et sociale.

Au niveau « individuel », quelque **174 situations complexes ont été annoncées à la CII en 2014** soit une **augmentation de 35%** par rapport à l'année dernière. Les résultats en termes de réinsertion sont très satisfaisants puisque 46% des personnes coachées par les tandems ORP-CMS et 33% des personnes au bénéfice d'un case management de type MAMAC ont retrouvé un emploi.

L'observation du marché du travail

L'Observatoire valaisan de l'emploi (OVE) offre un portrait qualitatif du marché du travail en Valais, sous la forme de publications thématiques. Il fournit également des données quantitatives sur le marché du travail valaisan

L'OVE collecte, analyse et met à disposition des informations sur le marché du travail valaisan (évolution générale du chômage, évolution dans différentes branches économiques). Il observe l'évolution du marché du travail valaisan en réalisant des analyses des caractéristiques des demandeurs d'emploi et des personnes actives en général. Il réalise également des enquêtes sur l'évolution des salaires sur mandat de la Commission tripartite cantonale valaisanne (CTVS) pour les mesures d'accompagnement et la lutte contre le travail au noir. De plus, il collabore avec l'Observatoire romand et tessinois de l'emploi (ORTE) pour des enquêtes sectorielles sur le marché du travail romand.

Activités spécifiques en 2014

En 2014, l'OVE, avec l'ORTE, a publié la mise à jour des données 2013 sur l'« évolution du travail intérimaire en Suisse romande ». L'OVE a également réalisé une « Enquêtes sur le niveau des salaires dans l'agriculture » sur mandat de la Commission tripartite cantonale valaisanne pour les mesures d'accompagnement (CTVS) et a finalisé les rapports des enquêtes sur le niveau des salaires dans les boulangeries et auprès des assistantes dentaires.

Le service juridique

Le soutien juridique du SICT statue sur les demandes de réduction de l'horaire de travail (RHT) et d'indemnités intempéries (INTEMP), examine l'aptitude au placement des demandeurs d'emploi et traite les oppositions contre ses propres décisions ou celles des ORP.

Evolution des indemnités pour réduction de l'horaire de travail (RHT) et des indemnités en cas d'intempéries (INTEMP)

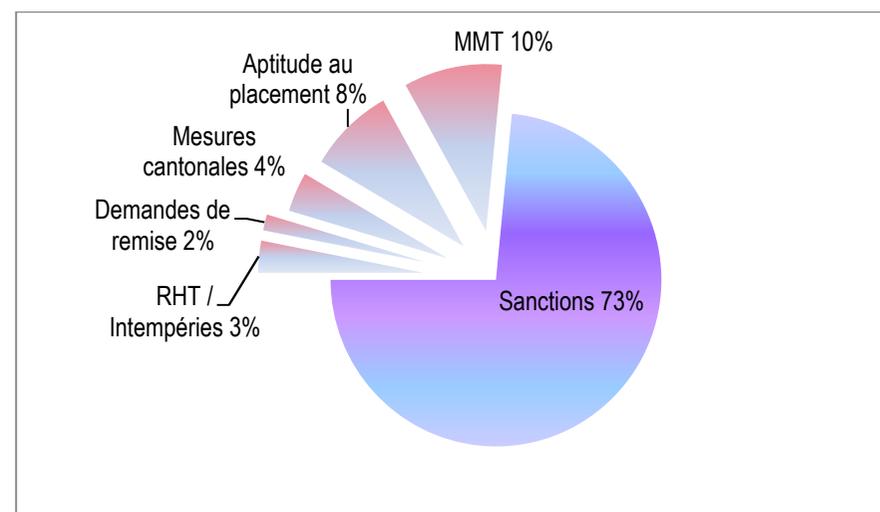
	2014	2013	Diff
Indemnités RHT	1'844	4'890	-62%
Indemnités intempéries INTEMP	4'596	5'524	-17%
Total RHT + Intempéries	6'440	10'414	-38%

Les paiements de l'indemnité en cas de RHT ont baissé de plus de 60% par rapport à 2013, sans qu'il soit possible d'en tirer une quelconque conclusion. En effet, le nombre d'entreprises ayant utilisé l'indemnité RHT est restée relativement stable. Comme en 2013, toutes les branches économiques ont été touchées de la même manière, sans que l'une d'elles n'apparaisse fragilisée.

L'indemnité en cas d'intempéries est influencée par la rigueur de l'hiver. Ainsi, 2014 se situe dans la moyenne d'un hiver clément, d'où la diminution des indemnités par rapport à 2013.

Contentieux

	2014	2013	Diff.
Examen de l'aptitude au placement :	237	265	-28
Cas soumis par les ORP valaisans	132	98	+34
Cas soumis par les caisses de chômage	105	167	-62
Oppositions déposées	260	257	+3
Oppositions traitées	195	277	-82
Suspens au 31.12	127	62	+65



Procédures d'opposition

Examen de l'aptitude au placement. Pour avoir droit à l'indemnité de chômage, l'assuré doit notamment être apte au placement. Les ORP ont aussi pour tâche de contrôler que les assurés sont capables d'exercer un travail convenable et qu'ils sont disposés à le faire.

237 dossiers de demandeurs d'emploi ont été soumis à examen de ces conditions de droit en 2014. L'aptitude n'a pas été reconnue dans 71% des cas.

Oppositions. La procédure d'opposition permet au destinataire d'une décision d'en obtenir un nouvel examen avant qu'un juge ne soit éventuellement saisi. Elle cherche à décharger les tribunaux. Le SICT traite les oppositions formulées contre ses propres décisions et contre celles des ORP. Comme en 2013, **les oppositions étaient principalement dirigées contre les décisions de sanction prononcées par les ORP (73%)**, ainsi que contre les décisions d'inaptitude au placement (8%). Le bien-fondé des décisions initiales a dans la grande majeure partie des cas été confirmé par le SICT. Sur 195 oppositions traitées, seules 20 ont été admises ou partiellement admises.

3. Publications

Retrouvez toutes les publications sur www.vs.ch/sict

Site internet www.vs.ch/sict

Nombre de visites	2014	2013	Diff.
Nombre de visites sur le site	105'350	90'084	+17%
Moyenne mensuelle	8'789	7'507	+17%
Moyenne journalière	289	247	+17%
Maximum journalier	576	467	+23%
Page la plus visitée : Permis de travail pour la main-d'œuvre étrangère	18'900	16'598	+14%

La barre des 100'000 visites sur le site www.vs.ch/sict a été franchie pour la première fois en 2014 : 105'350 visites ont ainsi été comptabilisées, soit 17% de plus qu'en 2013. La moyenne mensuelle a progressé à 8'789 visites. Le maximum journalier (576 visites) a été atteint le 1^{er} décembre 2014. Le nombre de visites sur le site a été multiplié par 4.5 depuis 2009. La page sur les permis de travail pour la main-d'œuvre étrangère (www.vs.ch/permisdetravail) reste la plus consultée.

Bulletin statistique mensuel

Bulletin statistique : La situation sur le marché du travail en Valais, publication mensuelle
Le bulletin statistique mensuel est disponible sur notre site Internet www.vs.ch/sict à la rubrique : « Marché du travail/Chômage > Statistiques et publications ».

Communiqués pour les médias

« La situation sur le marché du travail en Valais », publié chaque mois
« Rencontre VSlink 2014 - Innovation & Qualification », 9 octobre 2014

Les communiqués pour les médias peuvent être consultés sur notre site Internet www.vs.ch/sict à la rubrique : « Marché du travail/Chômage > Statistiques et publications ».

Publications de l'Observatoire valaisan de l'emploi (OVE)

Evolution du travail intérimaire/temporaire en Suisse romande, Version actualisée, chiffres 2013, ORTE, 2014

Les publications de l'OVE peuvent être téléchargées sur notre site Internet www.vs.ch/sict à la rubrique : « Marché du travail/Chômage > Observatoire valaisan de l'emploi »

4. Activité politique

Interventions parlementaires

Motion 4.0113 du 11.09.2014, Groupe CSPO, par Philipp Schnyder et German Gruber, « Davantage de compétences aux communes en matière d'ouverture des magasins »

Motion 4.0111 du 08.09.2014, PLR, Philippe Nantermod et Méryl Genoud (suppl.), « Eviter la disparition des commerces suite à l'abus de procédures »

Motion 4.0100 du 10.06.2014, Marcel Delasoie, PLR, et Philipp Matthias Bregy, CVPO, « Ouverture des magasins: plus de souplesse »

Postulat 4.0059 du 10.09.2013, PDCB, par Véronique Coppey, « Favoriser le retour en Valais des universitaires diplômés et atténuer ainsi la fuite des cerveaux »

5. Dépenses et financements

Les coûts relatifs au chômage, notamment les salaires, sont entièrement financés par le fonds fédéral de compensation de l'assurance-chômage et ne sont donc pas à la charge du Canton. Comme le prévoit la loi fédérale sur l'assurance-chômage (LACI), l'effectif du personnel doit être continuellement adapté à l'évolution du chômage, aussi bien à la hausse qu'à la baisse.

Nature	2014			Total 2014	Total 2013	Différence
	Dépenses	Financement				
		Assurance-chômage (AC)	Fonds cantonal pour l'emploi (FCE)			
Total frais d'exploitation	29'454'807	29'390'294	64'513	29'454'807	28'233'203	+4.3%
Total MMT fédérales	27'715'144	27'715'144	0	27'715'144	24'484'053	+13.2%
Total MMT cantonales	5'581'545	0	5'581'545	5'581'545	6'442'580	-13.4%
Total mesures marché du travail	33'296'689	27'715'144	5'581'545	33'296'689	30'926'633	+7.7%
Contrats d'activité professionnelle (LEMC) (<i>Nouveau</i>)	133'641	0	133'641	133'641	-	+100%
Indemnités journalières	243'097'602	243'097'602		243'097'602	236'983'667	2.6%
Indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT)	1'843'903	1'843'903		1'843'903	4'846'224	-62.0%
Indemnités en cas d'intempéries	4'597'595	4'597'595		4'597'595	5'518'380	-16.8%
Indemnités en cas d'insolvabilité	1'071'044	1'071'044		1'071'044	3'058'901	-63%
Total indemnités	250'610'144	250'610'144	0	250'610'144	250'407'173	+0.1%
Participation cantonale aux coûts du fonds fédéral		-8'185'000.00	8'185'000.00	-	-	
TOTAL	313'495'280	299'530'581	13'964'699	313'495'280	309'441'380	+1.3%
Nombre moyen de chômeurs en Valais				6773	6553	+3.4%
Taux de chômage moyen en Valais				4.2%	4%	+0.2 pt

Chômage 2014 en Valais : dépenses et financement

(Situation au 31 mars 2015. Certains montants pourraient être modifiés ultérieurement).

6. Adresses utiles

Le Service de l'industrie, du commerce et du travail (SICT)

Service de l'industrie, du commerce et du travail (SICT), Av. du Midi 7, 1950 Sion, www.vs.ch/sict ☎ 027 606 73 10, 📠 027 606 73 04, sict-diha@admin.vs.ch

ORP Monthey-St-Maurice, Rue du Coppet 2, 1870 Monthey 2, ☎ 027 606 92 50, 📠 027 606 92 51, orpmonthey@admin.vs.ch

ORP Martigny, Rue du Léman 29, 1920 Martigny, (dès le 15 juin 2015) ☎ 027 606 92 21, 📠 027 606 92 22, orpmartigny@admin.vs.ch

ORP Sion, Place du Midi 40, 1950 Sion, ☎ 027 606 93 00, 📠 027 606 93 04, orpsion@admin.vs.ch

ORP Sierre, Route de la Bonne-Eau 20, 3960 Sierre, ☎ 027 606 94 00, 📠 027 606 94 04, orpsierre@admin.vs.ch

RAV Oberwallis, Viktoriastrasse 15, 3900 Brig, ☎ 027 606 94 50, 📠 027 606 94 54, ravoberwallis@admin.vs.ch

Les organisateurs d'emploi temporaire mandatés par le SICT en Valais

ARSET Association régionale de Sion emplois temporaires, région de Sion www.ars-sion.ch,

CARITAS Valais, Région de Sion www.caritas-valais.ch

COREM, Coordination régionale pour l'emploi, région de Sierre www.cms-sierre.ch,

CRTO Centre Régional Travail & Orientation, région de Monthey-St-Maurice www.crto.ch

GETAC Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale, www.vs.ch/cch rubrique : Démarches > Demandeurs de mesures d'emploi,

OPRA Oberwalliser Programm für Arbeitslose, région du Haut-Valais www.opra.ch

OSEO Œuvre Suisse d'entraide ouvrière, région de Sion www.oseo-vs.ch,

Tremp'l'intérim Région de Martigny www.trempinterim.ch

La commission tripartite « Mesures du marché du travail » (état à fin 2014)

Président

Kalbermatten, Peter, Chef de service, SICT

Membres

Actis Pierre-Yves, Secrétaire de l'UPSA

Bosi Christophe

Carron Blaise, Secrétaire syndical UNIA Valais

Chabbey Patrik, Secrétaire général SCIV

Constantin Jean-Claude, Pépiniériste paysagiste

Cotter Michel, Collaborateur économique SICT

Eyer German, Leitender Sektionssekretär UNIA

Felley Jean-Yves, Chef Affaires juridiques SICT

Fontannaz, Gabriel, Directeur général Grimcolor

Gay-des-Combes Benoît, Chef Placement public SICT

Kalbermatter Martin, Sektionschef LAM, SICT

Perren Isabelle, Collaboratrice scientifique, SICT

Pollinger Diotallevi Daniela, Regionalsekretärin Syna

Schmid Markus, Präsident Président de l'association hôtelière du Valais (AHV)

Vejvara Pierre, Secrétaire régional SCIV Chablais

Zengaffinen Raoul, Technischer Leiter Zengaffinen AG

Zufferey Molina Francine, Secrétaire syndicale UNIA

La commission tripartite « Offices régionaux de placement » (état à fin 2014)

Président

Kalbermatten Peter, Chef de service, SICT

Membres

Bérod Patrick, Directeur AHV Association Hôtelière du Valais

Carron Blaise, Secrétaire syndical UNIA Valais

Chabbey Patrick, Secrétaire général SCIV

Delasoie Marcel, Secrétaire général UVAM

Eyer German, Leitender Sektionssekretär UNIA

Felley Pierre-Yves, Directeur Chambre valaisanne d'agriculture

Felley Jean-Yves, Chef Affaires juridiques SICT

Fournier Laurence, Gérante

Gay-des-Combes Benoît, Chef Placement public SICT

Jentsch Yves, Associé et gérant YVJobs

Kalbermatter Martin, Sektionschef LAM SICT

Savoy, Dominique, Cheffe ORP SICT

Schnyder Alwin, Chef RAV SICT

Thurre François, Secrétaire régional SCIV Martigny

Tscherrig Johann, Regionalverantwortlicher Syna

Zengaffinen Raoul, Technischer Leiter Zengaffinen AG

Zufferey Molina Francine, Secrétaire syndicale UNIA

Membres avec voix consultative

Frésard Jean-Claude Directeur Caisse cantonale valaisanne de chômage

Pottier Claude, Chef de service, Service de la formation professionnelle

7. Définitions et abréviations

Définitions

Assignment : instruction écrite donnée par l'office régional de placement (ORP) à un chômeur afin que celui-ci se présente auprès d'un employeur en vue d'accepter un emploi convenable ou qu'il participe à une mesure du marché du travail.

Chômeur : demandeur d'emploi qui s'annonce en recherche d'emploi auprès de l'office du travail et qui est immédiatement disponible sur le marché de l'emploi.

Délai-cadre de cotisation : période de deux ans en principe qui précède le jour à partir duquel le demandeur d'emploi revendique l'indemnité de chômage. Cette période est déterminante pour fixer le droit à des prestations de l'assurance-chômage.

Délai-cadre d'indemnisation : période de deux ans en principe, durant laquelle le chômeur a droit à des prestations de l'assurance-chômage.

Demandeur d'emploi : toute personne qui s'annonce en recherche d'emploi auprès de l'office du travail, avec ou sans droit à l'indemnité de chômage.

Indemnité de chômage (IC) : indemnité journalière versée à un chômeur durant les jours ouvrables. La durée du droit dépend de l'âge de l'assuré et de la période de cotisation. L'assuré touche 260 indemnités journalières (IJ) au plus s'il justifie d'une période de cotisation de 12 mois au total. Il peut toucher 400 IJ au plus si la période de cotisation est de 18 mois au total. Il peut toucher 520 IJ au maximum si la période de cotisation est de 22 mois au moins et s'il est âgé de plus de 55 ans ou touche une rente d'invalidité correspondant à un taux d'invalidité d'au moins 40%. Les personnes âgées de moins de 25 ans qui n'ont pas d'obligation d'entretien envers des enfants ont droit à 200 IJ au plus. Les personnes libérées des conditions relatives à la période de cotisation ont droit à 90 IJ au plus (cf art. 27 LACI).

Mesure du marché du travail (MMT) : mesure de formation, d'emploi ou autre mesure spécifique, financée par l'assurance-chômage en vue d'améliorer l'employabilité d'un chômeur et, de ce fait, favoriser et accélérer sa réinsertion professionnelle. Sont également considérées comme mesures du marché du travail les mesures complémentaires cantonales de réinsertion professionnelle telles que les AIT cantonales, les contributions cantonales aux frais de déplacement, ou les CIP.

PLASTA : système d'information permettant de traiter les données relatives au placement et à la statistique du marché du travail utilisé par les organes du service public de l'emploi.

Poste vacant : place de travail qu'un employeur annonce à l'office régional de placement comme étant à repourvoir

Abréviations

AC	Assurance-chômage
ALCP	Accord sur la libre circulation des personnes
AELE	Association européenne de libre-échange
CII	Collaboration interinstitutionnelle
CIO	Centre d'information et d'orientation
CMS	Centre médico-social
COFIL	Comité de pilotage
CTVS	Commission tripartite cantonale valaisanne pour les mesures d'accompagnement
DE	Demandeur d'emploi
DEET	Département de l'économie, de l'énergie et du territoire
EPT	Equivalents plein temps
FCE	Fonds cantonal pour l'emploi
LACI	Loi fédérale sur l'assurance-chômage et l'indemnité en cas d'insolvabilité
LEMC	Loi cantonale sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs
LMMT	Logistique des mesures du marché du travail
MMT	Mesure du marché du travail
ORP	Office régional de placement
ORTE	Observatoire romand et tessinois de l'emploi
OVE	Observatoire valaisan de l'emploi
PET	Programme d'emploi temporaire
PQF	Programme cantonal de qualification
PIB	Produit intérieur brut
RHT	Réduction de l'horaire de travail
SECO	Secrétariat d'État à l'économie
SEMO	Semestre de motivation
SFOP	Service de la formation professionnelle
SICT	Service de l'industrie, du commerce et du travail
UE	Union Européenne